

N° 117
S É N A T

PROPOSITION DE LOI

adoptée

le 11 juin 1990

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989 -1990

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales.

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 320 et 335 (1989-1990).

Article unique.

Au dernier alinéa de l'article 6 de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, les mots : « le 1^{er} juin 1990 » sont remplacés par les mots : « le 31 décembre 1990 ».

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 11 juin 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.